



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 088-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.132

Déposée le : 30.04.2020

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Rüfenacht, Burgdorf) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Marti, Bern)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mesures immédiates de la Promotion économique durant la crise du coronavirus : transparence pour les contribuables !

Le Conseil-exécutif est chargé de rendre publique, par l'intermédiaire de la Promotion économique, la liste des entreprises qui auront bénéficié, durant la crise sanitaire, de subventions relevant des mesures immédiates de la Promotion économique du canton de Berne.

Développement :

En temps de crise, les entreprises mettent la priorité sur leurs liquidités et, partant, rognent sur les dépenses les plus élevées. Très souvent, ce sont les activités de recherche et de développement qui en font les frais. Les mesures immédiates déployées par la Promotion économique ont montré ici leur efficacité et ont été jugées très appropriées par les entrepreneuses et entrepreneurs, qui y ont largement recouru.

Les ressources dévolues à la recherche et au développement ont pu être préservées grâce aux 35 millions de francs pris dans l'argent du contribuable que la Promotion économique a mis rapidement et sans trop de formalités à disposition. Par souci de transparence, la liste des entreprises qui ont bénéficié des mesures immédiates doit être rendue publique. La divulgation de cette liste ne peut du reste que leur être bénéfique, puisqu'elle met en lumière leur positionnement novateur et visionnaire pour ce qui est de la création de valeur au sein du canton de Berne.

Motivation de l'urgence : la règle susmentionnée concerne les actuelles mesures prévues dans les ordonnances de nécessité édictées dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, de sorte qu'elles doivent être déjà applicables.

Destinataires

- Grand Conseil